



DÉPARTEMENT des VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON DE LA BRESSE

COMMUNE DE TENDON

Tendon, le 1^{er} Mai 2023

CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 08 MAI 1945

A compter de cette année, conformément à l'entente conclue entre TENDON et FAUCOMPIERRE, les cérémonies commémoratives traditionnelles sont regroupées en une seule, commune aux deux municipalités. Celle du 08 Mai se tiendra au monument aux Morts de FAUCOMPIERRE aux horaires suivants :

11h45 Rassemblement au monument aux Morts

Montée des couleurs

Lecture du discours officiel

Dépôt de gerbe par les autorités municipales

Sonnerie « aux Morts »/ Minute de silence

Clôture de la cérémonie/ Hymne national

12h00 Vin d'honneur à la Mairie de FAUCOMPIERRE

Le Correspondant Défense

G. Vauchel